

DLE <http://droits-libertes-eglises.tk>

FHE <http://www.fhe.asso.fr>

Juillet 2007

Communiqué_Appel aux communautés et aux évêques

L'eucharistie du XVIème siècle est de retour Un nouveau pas en arrière de Benoît XVI

Par son *Motu proprio* du 7 juillet "Summorum Pontificum", Benoît XVI autorise, sans restriction, la célébration de l'Eucharistie selon le rite du Concile de Trente (XVIème siècle).

Le pape présente sa décision comme compatible avec le Concile Vatican II (1962-1965) : «**double usage d'un unique et même rite** », écrit-il dans la lettre de présentation aux évêques. Cette affirmation est contraire à la réalité. Le rite tridentin et celui de Vatican II sont fondés sur des conceptions profondément différentes de la prêtrise et des communautés paroissiales.

Benoît XVI revalide une conception de l'Eucharistie et une liturgie dans lesquelles la communauté chrétienne n'est appelée qu'à assister au sacrifice que le prêtre célèbre en vertu de son pouvoir sacerdotal. Au lieu de la table du repas, l'autel où il offre à Dieu la victime expiatoire. Il tourne le dos au peuple et parle une langue inconnue. La messe du XVIè siècle fait peu de place à la lecture de textes de l'Ancien Testament et à la liturgie de la parole et on y prie, le Vendredi saint, « aussi pour les Juifs perfides ».

Dans la liturgie de Vatican II, c'est toute la communauté qui avec le prêtre « concélébre dans une participation pleinement active et communautaire » (*Constitution Sacrosanctum concilium, SC*).

Les réformes de la liturgie eucharistique adoptées par le Concile sont aujourd'hui acceptées et pacifiquement mises en pratique dans l'ensemble du monde catholique. Beaucoup de voix s'élèvent même pour demander, après quarante ans d'application, de nouvelles avancées dans la réforme de la liturgie. Le pape, dans sa réforme solitaire, impose ses opinions personnelles. Il est isolé. En témoigne le récent Synode des évêques sur l'Eucharistie (octobre 2005) où aucune proposition ne fut faite en ce sens. Plusieurs évêquats, l'évêché français le premier, auquel nous apportons notre soutien, ont fait connaître publiquement leurs réserves.

C'est à une minorité qui refuse purement et simplement Vatican II que Benoît XVI choisit de donner satisfaction, sur fond de réglementation liturgique rigide et ignorant la diversité culturelle.

L'écart entre les deux messes et entre les sensibilités des fidèles qui les fréquentent porte à craindre que la juxtaposition favorise non l'unité de l'Eglise mais plutôt la confrontation dans les communautés paroissiales, les diocèses, voire dans l'Eglise tout entière.

Le retour de la messe d'avant Vatican II ne peut qu'affecter négativement les relations avec les Eglises de la réforme et avec la communauté juïaïque.

Ce Motu proprio suscite un trouble et une désorientation grandissants. En même temps il vient renforcer la conscience de la valeur fondamentale de l'eucharistie communautaire.

Nous appelons les communautés à rester fidèles à la liturgie de Vatican II et à l'améliorer et nos évêques à les soutenir dans cette voie.